

# FORMATION INCENDIE / FORMATION ÉVACUATION



## PRÉ REQUIS

Tout salarié volontaire ou désigné par le responsable d'établissement

## DURÉE

6 heures réparties sur 1 journée

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

10 personnes par groupe

## RÈGLEMENTATION

- L231-3-1 : Tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des travailleurs qu'il embauche.
- L-R232-12-20 : Cette consigne indique le matériel d'extinction et de secours qui se trouve dans le local et ses abords. Elle désigne le personnel chargé de mettre ce matériel en action.

## VALIDATION

- Évaluation continue durant le stage
- Remise d'une attestation de formation Incendie / Évacuation



## LE PROGRAMME

### Les causes et effets de l'incendie :

- ✓ Mission de l'équipier incendie
- ✓ La réglementation
- ✓ Conséquences et causes d'un incendie dans l'entreprise
- ✓ Le triangle du feu
- ✓ Les modes de propagation
- ✓ Les agents extincteurs et les différents procédés d'extinction
- ✓ Les moyens de secours
- ✓ L'organisation de l'intervention
- ✓ Les règles de sécurité

Mises en pratique selon la configuration des bureaux

- ✓ Synthèse et évaluation

### Évacuation

- ✓ Étude du développement du sinistre : naissance du danger / prise de conscience / alarme
- ✓ Étude de l'évacuation : repérage des itinéraires / point de rassemblement
- ✓ Étude du phénomène de panique

## OBJECTIFS :

Connaître les consignes et les circuits d'évacuation  
Déterminer les rôles de chacun pour l'évacuation  
Connaître les méthodes d'extinction

**UDPS 95 - 2 rue Bernard Palissy 95280 JOUY LE MOUTIER**  
**Affiliée à l'ANPS (Association Nationale de Premiers Secours)**



**Tél. : 01 30 75 25 73 – Email : [contact@udps95.fr](mailto:contact@udps95.fr) - Site internet : <http://udps95.fr>**  
**Association de loi de 1901 – Déclaration d'activité : 11 95 05798 95 – Siret : 414 676 122 00024**